



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 26 AVRIL 2017**

**Numéro**  
 DEL 2017.04.26/057

Le **mercredi 26 avril 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : PATRIMOINE 3**

**Objet :** PROGRAMME DE RESTAURATION DES FORTIFICATIONS VAUBAN UNESCO CPER – COMMUNICATION Y PHASE 1 - TRAVAUX ¼ - DEMANDES DE SUBVENTIONS.

**Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

**Convocation**

**Date :** 20/04/2017  
**Affichage :** 20/04/2017

**Étaient représentés :**

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.  
 JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.  
 ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
 MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.  
 DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres  
 du conseil municipal**

**En exercice :** 33  
**Présents :** 27  
**Nombre de suffrages exprimés :** 32

**Absents excusés :**

MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Yvon AIGUIER

La Communication Y est un axe de passage offrant une circulation Nord-Sud sécurisée entre le fort des Têtes et le fort du Randouillet à travers une caserne voûtée à l'épreuve. Une seconde circulation Est-Ouest entre la ville et les forts traverse ce couloir et emprunte deux ponts-dormants de part et d'autre de l'ouvrage. Une troisième circulation, aujourd'hui condamnée, traversait le bastion sud-est et permettait de franchir le fossé Est lorsque l'on venait du Randouillet.

La Communication Y a subi peu de transformations depuis sa construction au 18<sup>ème</sup> siècle. Les façades et les toitures sont classées au titre des monuments historiques, les terrains nus et attenants sont inscrits au titre des monuments historiques depuis 1989. L'ouvrage est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial au titre des fortifications de Vauban.

La Communication Y a fait l'objet d'une étude préalable à la restauration générale en 1995, réalisée par François Botton, Architecte en chef des Monuments Historiques.

Concernant les fortifications, cette étude s'appuyait sur un repérage des désordres sur la base d'un relevé systématique des élévations. Les travaux proposés consistaient essentiellement en une restauration des parements.

Le bâtiment principal a été mis hors d'eau. Toutefois, les ouvrages périphériques et les fortifications qui constituent l'essentiel de l'ouvrage ont continué à se dégrader.

Une étude préalable concernant l'état sanitaire des fortifications a été rendue en 2014 par Monsieur Michel Trubert, Architecte en chef des Monuments Historiques.

La stratégie d'intervention proposée résulte d'un croisement entre les priorités sanitaires, les logiques techniques d'organisation du chantier, des questions de sécurité et de présentation du monument.

Il est ainsi proposé d'intervenir sur des entités cohérentes sur le plan technique permettant de traiter pour chaque phase un ouvrage complet et de limiter les emprises de chantier.

La phase 1 consiste à intervenir en premier lieu sur les fossés afin de rétablir le dispositif de collecte et d'évacuation des eaux pluviales par un reprofilage des sols et une restauration des collecteurs et des ouvrages associés.

Dans le cadre du programme de restauration des fortifications de Vauban Unesco inscrit au CPER 2015-2020, a été retenue, pour l'année 2017, par la ville et le Ministère de la culture (DRAC), la réalisation de la première tranche de travaux (1/4).

Le montant d'opération a été estimé à 437 382€ HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat DRAC (40%)	174 954 € HT
Département (20%)	87 476 € HT
Région (20%)	87 476 € HT
Ville (20%)	87 476 € HT
Total	437 382 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 10 MAI 2017

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM.

AR PREFECTURE

005-210500237-20170426-DEL20170426057-DE  
Regu le 11/05/2017

Blank lined area for text entry.